

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 8 décembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Madame Sandrine DARTEVELLE est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Adriana DOMERGUE est absente excusée.

Le conseil débute à 20h15. L'approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre est reportée suite à une erreur de transcription dans les votes de la délibération n° 5

Madame le Maire présente la lettre de démission de Monsieur Pascal LAITHIER en date du 6 décembre 2015 qui a été transmise à Monsieur le Préfet.

La procuration de Madame DOMERGUE est incomplète, et ne peut être prise en compte lors des délibérations de cette séance

Ordre du jour

1. Syndicat Haute-Loue : projet de commande groupée pour l'entretien et le contrôle des poteaux et bouches incendie
 2. ONF : devis pour l'exploitation de petits bois résineux
 3. Vente de bois (aérodrome)
 4. Proposition de schéma départemental de coopération intercommunale
 5. Groupama : remboursement de deux sinistres
 6. SYTTEAU : engagement de la commune
 7. SYTTEAU : convention de partage du coût des travaux dans le tunnel SNCF pour raccordement des communes
 8. Devis de raccordement au SYTTEAU
 9. Devis pour mise aux normes électrique suite à visite de contrôle
 10. Devis pour mise aux normes plomberie dans logement communal
 11. Devis pour élagage Grande rue
 12. Budget Commune : décision modificative
 13. Projet de MAM : Maison d'Assistantes Maternelles
 14. Location salle Jean-Baptiste
 15. Location salle du Conseil
 16. Convention déneigement
- Questions diverses

Délibérations :

1/ Syndicat Haute-Loue : projet de commande groupée pour l'entretien et le contrôle des poteaux et bouches incendie

Mme le Maire indique que la prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics incluse dans le contrat d'affermage arrivant à échéance le 30 septembre 2015 n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat d'affermage.

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 200), il est souhaitable que les communes adhérentes au SIEHL, prennent la décision de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article 8 du Code des Marchés Publics dont le SIEHL serait le coordonnateur,

- autorise M/Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ ONF : exploitation de petit bois résineux

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement de bois résineux ou feuillu pour un volume prévisionnel de 46 m3 et autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ Vente de bois

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente le bois rétrocédé à la commune suite aux travaux effectués par le syndicat de l'aérodrome au prix de 17 € le stère, après inscription des personnes intéressées jusqu'au jeudi 17 décembre à 18h00 et tirage au sort.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ Proposition de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'ensemble de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5/ Groupama : remboursement de deux sinistres

Le Conseil Municipal accepte les deux règlements suivants de la part de l'assureur de la commune :

chèque de 152.63 € pour le remplacement d'un extincteur

chèque de 698.59 € pour le remplacement de deux convecteurs dans les logements du presbytère.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6/ SYTTEAU : engagement de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide le raccordement au SYTTEAU.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7/ SYTTEAU : convention de partage du coût des travaux dans le tunnel SNCF pour raccordement des communes

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la convention de partage du coût des travaux dans le tunnel SNCF pour se raccorder au SYTTEAU et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8/ devis maîtrise d'œuvre pour raccordement au réseau du SYTTEAU

Après étude des deux propositions de mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement du réseau d'assainissement de la commune au réseau du SYTTEAU:

JD BE : 8400 € HT / 10 080 € TTC

BE J : 8540 € HT / 10248 € TTC

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de choisir le bureau d'études JD BE.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

9/ devis pour mise aux normes électriques suite à visite de contrôle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la facture de 176.93 € établie par l'entreprise Verguet Electricité pour des travaux de mise aux normes électriques dans le bâtiment Mairie.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

10/ Devis pour mise aux normes plomberie dans logement communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Gilbert Fleury d'un montant de 354.75 € HT (390.23 € TTC), pour la mise aux normes plomberie dans le logement communal du rez de chaussée de l'ancien groupe scolaire.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

11/ devis pour élagage de la Grande rue

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des deux propositions pour des travaux d'élagage du haut de la Grande rue :

Entreprise SAPOLIN Frères d'un montant de 3700 € HT (4440 € TTC)

Chantiers Départementaux : 2200 € + 200 € élagage + frais de mise à disposition de matériel (450 €) + dépose de ligne EDF obligatoire.

Après avoir délibéré, choisit le devis de de l'entreprise SAPOLIN.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

12/ budget Commune : décision modificative

Le chapitre 012 (salaires et indemnités) est en négatif : emploi saisonnier et accompagnement bus scolaire n'avaient pas été budgétisés. Le Conseil Municipal décide le virement de crédits suivant :

compte 60621 (combustible) : -1000 € compte 6413 (personnel non titulaire) : +1000 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

13/ projet Maison d'Assistants Maternelles

Suite à la demande de deux assistantes maternelles ayant pour projet la création d'une MAM (Maison d'assistants maternelles), le Conseil Municipal, après délibération, décide de louer au prix de 450 € mensuels hors charges, un local situé dans l'ancien groupe scolaire.

pour : 7 contre : 2 abstention : 0

14/ location salle Jean-Baptiste

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de louer la salle Jean-Baptiste 30 € la demi-journée. Le responsable de la gestion des salles est chargé de mettre en place un contrat spécifique à cette location.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

15/ location salle du Conseil

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de louer à titre exceptionnel la salle du Conseil les 20 et 25 décembre 2015 au prix de 150 € la journée à des personnes extérieures à la commune.

pour : 8 contre : 0 abstention : 1

16/ convention de déneigement

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'établir une convention de déneigement avec l'EURL Les Crêtets pour la période hivernale 2015-2016, les fins de semaine et les jours fériés.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

Inscriptions sur la liste électorale 2016 : une permanence aura lieu le jeudi 31 décembre de 11h à 12h00.

Une demande d'aide financière pour un voyage scolaire a été reçue en mairie. L'aide sera prise en charge par le syndicat intercommunal de Fontain-Arguel-La Vèze

Affouage : sur décision de la ville de Besançon, pour des raisons juridiques et de sécurité, il ne sera plus possible de réaliser l'affouage dans le bois d'Aglans.

La commune n'aura pas d'affouage à proposer pour 2015 et 2016.

Fin de la séance à 21h45

Vu pour être affiché le 10 décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

(Sceau de la mairie)

(Signature)